

# Notes prises à l'occasion de la présentation de la collection “cahiers pour la nouvelle municipalité”

**22 juin 2009, Málaga, Espagne**

**Une initiative de la Diputación de Málaga, du FAMSI (Fonds Andalou des Municipalités pour la Solidarité Internationale) et du réseau FAL**

**Cahier n°1 : « Charte-agenda des droits de l'Homme dans la Cité »**

Après la présentation de ce premier cahier, le FAMSI organisera 4 ou 5 ateliers avec des représentants d'ONGs et de municipalités andalouses, afin de travailler sur le projet de Charte.

Première présentation : **Atiliano Arancibia**, Président de la Fédération des associations de municipalités boliviennes (FAMB)

Le respect des droits de l'Homme est fondamental dans le processus de changement que subit en ce moment la Bolivie, notamment pour avancer dans l'inclusion sociale. C'est un processus en vue d'atteindre de meilleures conditions de vie.

La structure des gouvernements locaux est très différente en Amérique latine. Beaucoup de communes comptent moins de 2000 habitants. Ainsi se pose la question de savoir comment de si petites communes peuvent recevoir les services publics adéquats.

Ce document, de Charte-agenda a toute sa légitimité mais il pose problème et invite au débat. Le problème de **la taille des municipalités ainsi que le contexte culturel est à prendre en compte.**

Enfin, au-delà des droits il est indispensable d'évoquer **la question des responsabilités** humaines. Pour exiger des droits il faut assumer des responsabilités.

Une municipalité seule ne peut se compromettre à mettre en œuvre ce qui est proposé par la Charte-agenda. **Un travail en réseau est donc indispensable**, il faut travailler ensemble.

Cet agenda ne tient pas compte des faiblesses institutionnelles et économiques. Il faut fournir un effort économique conjoint pour faire avancer l'agenda. Il ne faut pas perdre de vue que le bénéficiaire ultime est le citoyen. Comment amener l'électricité à une population étalée sur plus de 5 km, il faut des moyens.

Il faut essayer d'aller au-delà des principes et des programmes (« el papel aguanta todo »). Le fonds vert municipal mis en œuvre en Bolivie essaye de promouvoir des projets durables pour l'environnement. Les gouvernements locaux étant au plus près de la société civile, doivent protéger l'environnement.

Deuxième présentation : **Miguel Esteban Montero**, Vice président du FAMSI et de la Diputación de Málaga

Cette proposition ouvre un débat pour les municipalités. C'est un instrument très utile pour combattre la pauvreté et les inégalités. Les Etats Nations ayant échoué dans la protection des droits de l'Homme, l'application des droits de l'Homme par les gouvernements locaux représente un grand progrès. Il s'agit d'une stratégie tout à fait pertinente.

L'objectif est que les municipalités incorporent cette Charte et ses compromis à leurs actions.

Il est nécessaire cependant qu'au-delà de la signature des engagements, les municipalités se dotent de **compétences et de moyens**. Par exemple, seul 13% de l'espace est géré par les communes (en Espagne), alors que ces mêmes communes doivent répondre à 50% des demandes citoyennes (77% dans les communautés autonomes). **Une décentralisation accrue est donc nécessaire, sans quoi il serait impossible d'appliquer la Charte-agenda**. Pour appliquer les principes de la Charte, il faut des municipalités plus fortes, plus compétentes, dotées de plus de moyens.

Troisième présentation : **Carlos Contreras**, Maire de Barrancabermeja (Colombie)

Ce qui ressort de l'expérience des élus, qui sont en contact direct avec la population, c'est l'importance des droits politiques dans le contexte de revendication des droits en Colombie, dans la lutte contre la violence en particulier. La ville de Barrancabermeja, située dans une région pétrolière, a vu la création du premier « laboratoire pour la paix. »

**Il faut aborder la question des droits de l'Homme de manière pédagogique** et parler de droit à la vie et de droit à la participation qui permettent le développement, visant à une meilleure qualité de vie, une vie digne. **Les outils de planification des politiques publiques permettent de concrétiser ces droits**. Les outils du budget participatif permettent de d'aborder tous les droits. Le Conseil municipal pour la paix travaille dans une perspective d'intégralité.

Il s'agit d'un apprentissage soumis à un exercice de suivi et d'évaluation. **Les gouvernements locaux doivent s'appropriier la charte-agenda et évaluer son application jusqu'à développer une culture des droits afin d'assurer la durabilité de l'application de ces principes**. Il faut soutenir mais aussi critiquer les actions engagées car les droits impliquent des devoirs, c'est la contrepartie indissociable des droits.

Quatrième présentation : **Leonel Cerruto**, Conseiller de la Mairie de Oruro (Bolivie)

Le premier des droits est le droit à ne pas être discriminé. En ce qui concerne les autres droits, notamment le droit au travail, il est nécessaire de construire un nouveau modèle économique mondial. Par exemple, les villes sont chargées de traiter les déchets, comment éviter la production de trop de déchets ? Comment les villes peuvent-elles faire face au problème des déchets toxiques transportés dans les pays du tiers monde ?

Pour savoir quel type d'organisation sociale nous voulons, il faut travailler la question de la participation. Il faut générer un débat à l'origine de nouveaux modèles de vie et de consommation afin de permettre la cohabitation de personnes diverses. Il s'agit d'un processus pédagogique.

### Réactions de la salle

La question des immigrants est soulevée par un représentant d'association. Comment définir la citoyenneté de façon à prendre en compte les populations immigrées ? Comment promouvoir la participation des populations immigrées en allant au-delà de la « folklorisation » ?

La charte prend-elle en compte ces questions ? La question de la régularisation et du travail des personnes immigrées ; la question de la tolérance et de la diversité.

### **Conclusion**

**Cinq questions ressortent de l'intervention des représentants des collectivités locales sud-américaines et espagnoles, concernant la mise en oeuvre de la Charte-Agenda des droits de l'Homme dans la Cité :**

- **Le problème de la taille des municipalités et de leurs moyens**
- **Le contexte culturel, économique, social propre à chaque pays/localité implique nécessairement un ajustement de la Charte (dans quelle mesure des concessions à l'application des principes universels est-elle envisageable ?)**
- **Un travail en réseau et une plus grande décentralisation sont des préalables indispensables à l'application des principes de la Charte**
- **Le respect des droits doit s'accompagner de devoirs et de responsabilités**
- **Un processus d'évaluation et de suivi doit accompagner la mise en oeuvre de la Charte**